

Elagage des feuillus

•Peuplements concernés

Les peuplements feuillus (chêne, hêtre, merisier, érable sycomore, frêne, châtaignier, aulne glutineux, peupliers) de belle venue, présentant au moins 150 tiges par ha bien réparties et bien conformées.

La hauteur moyenne du peuplement doit être inférieure ou égale à 18 m et la circonférence moyenne maximum des tiges à élaguer inférieure ou égale à 60 cm à 1,30 m.

•Itinéraire technique

Il s'agit de réaliser l'élagage d'au moins 150 tiges par ha, réparties aussi régulièrement que possible sur une hauteur de 6 m (8 m pour le peuplier).

(On s'attachera cependant à ce que la hauteur d'élagage ne soit pas supérieure à la moitié de la hauteur totale de l'arbre).

- Désignation des tiges à élaguer, choisies prioritairement dans l'étage dominant et présentant les meilleurs critères de vigueur et de qualité (bonne rectitude, absence de fourches, ...)
- Elagage avec des outils adaptés, effectué le plus près possible du tronc (éviter les chicots), tout en respectant le bourrelet de cicatrisation

Afin de valoriser au mieux les opérations d'élagage, il est vivement recommandé de pratiquer régulièrement des éclaircies au profit des tiges élaguées.

**AIDE PREVUE : 300 €/ha
dans la limite de 4 ha par propriétaire au sein d'un même regroupement**